

DOSSIER D'AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DU HARICOT POUR LE PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE ENDOGENE A BUHUMUZA – COMMUNES DE RUYIGI, GISURU ET BUTAGANZWA.

A. Contexte

Dans le cadre des efforts du Gouvernement du Burundi visant à améliorer la fréquentation, la rétention et la réussite des élèves du cycle fondamental, le **Programme National d'Alimentation Scolaire Endogène (PNASE)** constitue un levier stratégique majeur, en lien avec la vision nationale qui place l'éducation au cœur du développement du capital humain.

À ce jour, le PNASE est mis en œuvre dans plusieurs provinces et communes du pays, contribuant non seulement à l'amélioration des performances scolaires et de l'état nutritionnel des élèves, mais également au renforcement de l'économie locale grâce à l'achat de denrées auprès de coopératives de petits producteurs. Cette approche favorise l'accès au marché pour les producteurs locaux et stimule les économies rurales, avec des investissements significatifs injectés chaque année.

En droite ligne des priorités du Gouvernement du Burundi (GoB) Catholic Relief Services- United States Conference of Catholic Bishops, Programme du Burundi (CRS au Burundi) est appelée à accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la contribution du Gouvernement, en étroite collaboration avec le MENRS/APSESE-DNCS, le PAM, les DPE et les autorités communales. Cette nouvelle phase doit permettre de capitaliser sur les acquis du PNASE et sur les leçons pratiques des 100 écoles anciennement appuyées par le projet Bigebose dans les communes de Ruyigi, Gisuru et Butaganzwa, notamment en matière de gouvernance scolaire, gestion des vivres, suivi des stocks, mobilisation communautaire, redevabilité et qualité de mise en œuvre.

Au cours de l'année scolaire 2026-2027, CRS Burundi, avec le financement du gouvernement du Burundi prévoit ainsi de distribuer des repas chauds constitués du riz fortifié, la farine de maïs et soja enrichie (CSB+), l'huile de palme, du sel de cuisine iodé et du haricot qui seront essentiellement achetés localement.

Dans ce cadre, Catholic Relief Services-USCCB, Programme du Burundi (CRS/Burundi), sis à Bujumbura, quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo, # 56, lance un appel d'offres pour la fourniture de cent soixante-douze (172) tonnes de haricot bien séché et récemment récolté des champs. Cette quantité est destinée à nourrir les élèves dans les différentes écoles pour le premier trimestre de l'année scolaire 2026 – 2027. L'appel d'Offre est reparti sur les 3 communes comme suit :

COMMUNE	QUANTITE DE HARICOT (TONNES)	(#)
BUTAGANZWA	30	
GISURU	87	
RUYIGI	55	
TOTAL	172	

Les soumissionnaires, en particulier les coopératives locales des agriculteurs, intéressés par cette offre sont priés de présenter leurs offres sous plis fermés au bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo no 56 ou au bureau/ entrepôt de CRS sis à Ruyigi, quartier Sanzu, derrière le marché de Ruyigi.

B. Les conditions du marché :

1. Ce marché est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale ayant les capacités matérielles, techniques et financières suffisantes.
2. Pour être éligible, tout soumissionnaire doit, au minimum, disposer d'un registre de commerce ainsi que le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et doit être en ordre avec l'OBR.
3. Les coopératives intéressées par cette offre devront, elles aussi, disposer d'un registre de commerce du Numéro d'Identification Fiscale (NIF), un certificat d'enregistrement à l'ANACOOOP (Agence Nationale des Coopératives) et doit être en ordre avec l'OBR. Les coopératives devront également prouver qu'elles exercent des activités dans l'une des communes de la province de Buhumuza.
4. Le (s) soumissionnaire (s) gagnant (s) accepte (nt) de livrer dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours calendaires à compter du lendemain de réception et signature du bon de commande ou contrat la quantité de haricot sec à livrer certifié par le Bureau Burundais de Normalisation et contrôle de la qualité (BBN).
5. Le haricot sera emballé dans des sacs polypropylène de couleur blanche pesant 50kg net chacun (poids unitaire de chaque sac de haricot). Les emballages doivent être étiquetés et comprendre les éléments suivants :
 - a. Le nom du programme : PNASE/ BUHUMUZA
 - b. Le nom du produit : HARICOT
 - c. La phrase d'interdiction de vendre ou échanger le produit
 - d. Le poids net du sac : 50kg
 - e. Le nom du fournisseur.
 - f. La date/ mois de livraison du produit : Aout 2026.
6. Chaque soumissionnaire devra préciser dans un tableau le type/ variété de haricot à fournir, le prix unitaire par kilogramme à la livraison ainsi que les délais de livraison. Voici le canevas du tableau :

No	VARIETE DE HARICOT	QUANTITE EN KG A LIVRER	PRIX/ KG	DELAI DE LIVRAISON

7. CRS pourra assigner un expert pour l'inspection de la qualité du haricot avant la livraison et va rejeter toute quantité de haricot qui ne respecte pas les normes standards reconnues de cette denrée notamment le taux d'humidité. Le soumissionnaire devra obéir à la recommandation de l'expert et trouver un stock de remplacement de la quantité non conforme.
8. La livraison se fera au magasin central de CRS Burundi sis à Ruyigi centre et la réception de quantité acceptée se fera sur palette. Le fournisseur prendra donc en charge le transport et la manutention pour déchargement et rangement sur palettes.

9. Tout soumissionnaire gagnant devra livrer une même variété de haricot choisi pour tout le lot lors de la sélection des offres.
10. Les soumissionnaires peuvent proposer des offres par commune ou la totalité du lot.
11. Le soumissionnaire devra démontrer la capacité de satisfaire le marché et autoriser CRS à effectuer une visite de due diligence dans ses stocks en cas de besoin.

C. Composition des offres

1. Copie du registre de commerce et du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) du soumissionnaire confirmé par le service habilité.
2. Copie de l'attestation de non - redevabilité en cours de validité.
3. Un certificat d'enregistrement à l'ANACOOOP et un document attestant que la coopérative exerce ses activités dans l'une des communes de la province Buhumuza délivrée par une autorité compétente en plus des documents ci-haut listés pour les coopératives. Les coopératives exerçant des activités dans les 7 anciennes communes de la province Ruyigi sont encouragées à déposer leurs offres.
4. Une offre financière en francs burundais (BIF), précisant le prix unitaire toutes taxes comprises par kilogramme dans le tableau dont le canevas est repris ci-haut pour les fournisseurs assujettis à la TVA.
5. Attestation d'expérience détaillant les marchés similaires exécutés par le soumissionnaire au cours des 48 derniers mois (type de marchés, date du contrat, nom du client et les coordonnées téléphoniques de la personne de contact).
6. Présenter des échantillons de stock de haricot.
7. Les offres devront préciser les délais de livraison.

D. Echéance et modalités de dépôt des offres

1. Les dossiers d'offres sous plis fermés seront adressés à Madame le Country Manager de CRS/Burundi, avec la mention « **CONFIDENTIEL – Offre pour la fourniture du haricot pour le Programme d'alimentation scolaire endogène/ Buhumuza_ Août 2026** » bien visible dans le coin supérieur droit de l'enveloppe.
2. Le dossier pourra aussi être soumis (en copies scannées) par courrier électronique à l'adresse suivante : Bujumburaprocurement@crs.org avec la mention « **Offre pour la fourniture du haricot pour le Programme d'alimentation scolaire/ Buhumuza_ Août 2026** » comme objet du message.
3. Les offres en (1) une copie originale seront déposées obligatoirement en copie physique, au Bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura, Commune Mukaza, Zone Rohero, quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo, Numéro 56 ou au bureau/ entrepôt de CRS à Ruyigi, quartier Sanzu, derrière le marché de Ruyigi. Les soumissionnaires signeront après dépôt des dossiers dans le registre des offres à la Réception du Bureau de CRS Burundi à Bujumbura ou au bureau de Ruyigi.
4. Toute enveloppe qui arrive devant le comité de sélection non scellée sera disqualifiée d'office.
5. Tout soumissionnaire ayant mal exécuté le marché antérieur de CRS sera disqualifié d'office.
6. La date limite de dépôt des offres est fixée **au Mercredi, le 9 Septembre 2026 à 14h00**. Les offres soumises après cette date ne seront pas acceptées.
7. Validité de l'offre : Quatre (4) mois à partir de la date de soumission.

E. Autres dispositions

1. CRS Burundi se réserve le droit de rejeter une ou toute offre non conforme au point B.

2. Le gagnant accepte de remplir la fiche d'identification du fournisseur qui lui sera présentée par le chargé des approvisionnements de CRS.
3. Les producteurs ou soumissionnaires de la province de Ruyigi ou ses environs sont vivement encouragés !

N.B : CRS encourage tous les fournisseurs intéressés à participer ; même ceux qui n'ont pas encore fourni à CRS